

Bâtiment S – Alice MILLIAT  
200 av. de la République  
92001 Nanterre Cedex

**Conseil d'UFR STAPS plénier du 29 février 2024**  
**Extrait de décisions**

Présents : Vincent DRU, Giovanni DEMARCO, Tarak DRISS, Thibaut BROUILLET, Olivier LE NOE, Joël CRETENET, Nathalie LEROUX, Alexandre COUTTE, Philippe VANWALLEGHEM, Frédéric OLIVARI, Clotilde DANET, Armelle PORREE, Florian EPITER, Lisa ALKAR, Léane CAMUT, Robin PIACENTINO, Tom BARTHES, Kenzy GAUTHIEROT.

Représentés (procuration) : Bernard ANDRIEU pour Vincent DRU, Patrick TRABAL pour Vincent Dru, Maryse FERON pour Philippe VANWALLEGHEM

Invités : Isabelle CARTEREAU (RA), Virginie DUBOIS (Responsable Scolarité), Mélanie TERZIAN.

**Ordre du jour :**

- Point auto-évaluation HCERES
- Vote avenants Ecoles de Kinésithérapie

Le Directeur, Monsieur Vincent DRU, ouvre la séance à 13h30.

**1- Point auto-évaluation HCERES**

Les dossiers d'auto-évaluation HCERES seront soumis au CUFR du 02 mai, lorsqu'ils seront finalisés.

Les étudiants sont sollicités par les coordonnateurs d'année pour faire partie des conseils de perfectionnement.

**2-Vote avenants Ecoles de Kinésithérapie**

Contexte : l'IFMK Danhier, avec lequel nous avions 13 places (11 en L1 et 2 en L2), a perdu son agrément.

Volonté de la Direction de garder le même nombre total de places en IFMK.

Les IFMK EFOM et CEERRF étaient en attente de la Région quant à la répartition des places de Danhier pour nos bacheliers 2023.

Demande des IFMK de rajouter un paragraphe sur la liste complémentaire unique générale dans les conventions.

- IFMK CEERRF : 5 places supplémentaires (4 en L1 et 1 en L2 STAPS)

- IFMK EFOM : 5 places supplémentaires (4 en L1 et 1 en L2 STAPS)

Le nombre de places perdu avec la perte de l'agrément de Danhier est désormais comblé avec nos 3 avenants (avenant CHIMM voté au CUFR du 14/12/23)

La Direction ne veut pas faire de la L1 STAPS une préparation au concours kiné.

Nous sommes soumis à des sollicitations fréquentes d'autres IFMK.

Nos conventions avec les écoles de kiné se terminent en septembre 2024. Nous aurons donc de nouvelles conventions à faire.

**Réflexion :**

- modérer les places qui sont ouvertes sans les diminuer
- s'il y a une rediscussion du nombre de places, il faudra repenser le nombre de places pour les L2, afin d'éviter la perte d'effectif L1 en L2. Pour pallier la baisse d'effectif, nous avons d'ailleurs augmenter notre capacité d'accueil en L1 de 363 à 390 pour 2024-2025.

Il y a une satisfaction des IFMK à accueillir les étudiants STAPS car ils réussissent.

Nous pourrions également réfléchir à des passerelles IFMK-STAPS.

Bâtiment S – Alice MILLIAT  
200 av. de la République  
92001 Nanterre Cedex

*Vote à main levée:*

21 voix POUR

0 Abstention

0 Contre

Fin du CUFR à 14h10.